

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 7

DELIBERATION N° 10 -2017

Séance du lundi 20 mars 2017

L'an deux mille dix sept et le lundi 20 mars 2017, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

Absent non excusé : Jean-Claude FAURE

Absent excusé : Pierre POUILLARD

Jean-Pierre NOMIUS absent excusé a donné pouvoir à Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Joël ROBERT

OBJET : Convention Syme05 – Programme construction réseau Année 2017 – Avenant convention AU 16130

Le Maire propose à l'assemblée de signer l'avenant à la convention AU 16130 entre le Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes et la Commune de Lardier et Valença relative au programme de construction de réseau 2017. Le présent avenant concerne la prise en charge des réseaux télécommunication de M. MORAND et Mme CASTAGNA.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention AU 16130.

Fait et délibéré, le 20 mars 2017

